

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 300

présenté par  
M. Straumann, M. Reitzer et M. Sordi

-----  
**ARTICLE 8**

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Au titre de l'insertion par l'économie, il fait également appel au concours des représentants du monde économique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création du RSA doit être l'occasion d'associer le monde économique à la réussite des politiques d'insertion.

Ainsi, les chefs d'entreprises, les chambres de métiers doivent devenir les acteurs incontournables du pacte territorial de lutte contre la pauvreté.